

# **CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Roland GUEVILLE, Maire.

## **Présents :**

- Mesdames Sonia BOSSART, Annette FAUCON, Martine CHÉRON, Evelyne LANGLOIS, Natacha SAVARIE, Isabelle AVENEL, et Caroline LEFEBVRE-EVENOT
- Messieurs Roland GUEVILLE, Jacques BINARD, Romain CORNU, Damien LE BEL, Stéphane LEROY, Rodolphe PERRIER, Jasmine DOUILLET, Eric DESCHAMPS, Franck BIVILLE

## **Absents excusés :**

- Madame Isabelle SANNIER a donné procuration à Monsieur Jacques BINARD
- Monsieur Tanguy CALBRIX a donné procuration à Monsieur Romain CORNU

**Secrétaire de séance :** Monsieur Rodolphe PERRIER

Le procès-verbal de la séance du conseil du 24 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

## **➤ CLÔTURE DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Jacques Binard, Maire-Adjoint, rappelle qu'une Régie de Recettes, destinée à permettre l'encaissement des produits des prestations de l'Accueil de Loisirs dans le cadre des activités en direction de l'Enfance et la Jeunesse, a été créée le 20 juin 2014 avec l'adoption par le Conseil Municipal de la délibération n° 55/2014.

Jacques BINARD précise que cette régie de recettes ne sera plus utilisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ; par conséquent, il est proposé la clôture de la régie de recettes.

Par la présente délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur Roland GUEVILLE, Maire, à

- Clore l'activité de la régie de recettes de l'Accueil de Loisirs
- Réaliser toutes les opérations nécessaires avec le Comptable du Service de Gestion Comptable de Montville.

## **➤ VENTE TRACTEUR KUBOTA**

Monsieur Roland GUEVILLE, Maire, informe le Conseil Municipal, que le tracteur KUBOTA B1750 HST, utilisé par les services techniques, devait subir d'importantes réparations d'un coût très élevé.

L'Entreprise NION Parcs et Jardins, domiciliée à Yvetot (Seine-Maritime), 57 Avenue Clemenceau, s'est proposé d'acquérir le tracteur KUBOTA B 1750 HST pour la somme de 2 200.00€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de vendre le tracteur KUBOTA B 1750 HST à l'Entreprise NION Parcs et Jardins.
- Fixe la somme de la cession 2 200.00€.
- Autorise Le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.
- Autorise la passation de toutes les écritures comptables liées à cette cession.

### ➤ **DELIBERATION CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL DU SIAEPA DE LA RÉGION DE MONTVILLE**

Jacques BINARD expose que le siège social du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Montville a été fixé à la Mairie de Montville conformément aux derniers statuts du Syndicat arrêtés au 7 avril 2011.

Depuis, la domiciliation du SIAEPA a été modifiée et se situe actuellement 9 place de la République – CS 10025 – 76710 MONTVILLE.

Le Conseil Syndical, lors de la séance du 3 novembre 2022 par délibération n° 2022-035 a acté lors d'une révision statutaire le changement d'adresse du siège social.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le changement d'adresse du siège social du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Montville et prend acte de la décision du Conseil Syndical du SIAEPA en date du 3 novembre 2022.

### ➤ **DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE PROJET CLASSE DE MER 2023 A TOURLAVILLE**

#### **Annule et remplace la délibération 2022/64**

Monsieur Roland GUEVILLE, Maire, rappelle aux Membres du Conseil Municipal la délibération n° 2022/66 concernant la demande de subvention Départementale pour le projet classe en mer.

Il a été précisé que la destination était GOUVILLE sur MER, alors que la destination est TOURLAVILLE dans la Manche.

Monsieur Roland GUEVILLE explique que les enseignants projettent d'organiser une classe de mer en 2023 pour les élèves de trois classes (CP, CE1 et CE2 soit 43 enfants).

Lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école de l'école élémentaire Denis DIDEROT, les enseignants ont exposé le détail du projet inscrit dans le cadre du projet d'école.

Une première réunion a été organisée avec les familles pour l'inscription des enfants à cette classe de mer, programmée du 30 Mai 2023 au Vendredi 02 Juin 2023.

L'équipe enseignante sollicite la Municipalité afin d'aider au financement de ce projet d'un coût significatif de 14.066,05€.

Après transmission du projet et du budget prévisionnel, il a été proposé de soumettre la participation de la commune au Conseil Municipal dans les conditions suivantes :

La participation des familles ne doit pas excéder plus d'un tiers du coût global par enfant inscrit et en essayant de limiter la participation au montant le plus faible.

Pour les familles bénéficiant d'un tarif social ou réduit cantine et garderie en 2022/2023, le CCAS pourra être sollicité par les familles.

En parallèle, Monsieur Roland GUEVILLE propose pour abonder les recettes prévisionnelles inscrites au budget de solliciter une participation au titre de l'aide Départementale pour un projet de ce type.

Après échanges et débats, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- De solliciter une aide auprès du Département au taux maximum afin d'organiser la classe de mer du 30 Mai au 02 Juin 2023 pour trois classes soit 43 enfants.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents au titre de cette demande de subvention auprès du Département.

### ➤ **CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL/PLAN MERCREDI**

Jacques BINARD, Maire-Adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal l'objet de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial concernant le Plan Mercredi.

Le 28 novembre dernier, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) validait le renouvellement de notre PEDT – Plan Mercredi après un bilan précédent réussi. La présente convention formalise la validation par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime, du projet éducatif territorial déposé par la collectivité, ainsi que de l'octroi du label « Plan Mercredi ».

Le projet éducatif territorial (PEDT) définit la démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il est un instrument souple et adaptable aux territoires, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce rattachement.

### ➤ **MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION DES VESTIAIRES DU STADE ET LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE ASSOCIATIVE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la consultation dans le cadre de la réhabilitation des vestiaires du stade et la construction d'une salle associative est achevée depuis le 21 novembre 2022.

La consultation a été effectuée par voie dématérialisée et a concerné les bureaux d'architecte suivants :

- Atelier d'Eawy
- 9 BIS Architecture
- Olivier BRESSAC Architecte
- O2 Architecture

A l'issue du délai de remise des offres, deux propositions ont été transmises à l'Assistant à Maître d'Ouvrage, ARCAADE :

- Olivier BRESSAC Architecte
- O2 Architecture

Les offres reçues ont été analysées en date du 05 Décembre 2022 et déclarées conformes.

Après en avoir délibéré, dans le respect du marché à procédure adaptée et des critères indiqués dans le règlement de consultation, le Conseil Municipal propose de retenir la proposition de :

- O2 Architecture pour un montant total de 32 660.00€ H.T soit 39 192.00€ T.T.C

Le Conseil Municipal décide :

- De retenir O2 Architecture pour un montant total de 32 660.00 Euros H.T soit 39 192.00 Euros T.T.C
- Dit que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

### ➤ **Questions diverses**

Madame Jasmine DOUILLET remercie les participants bénévoles pour la mise en place du jardin de Noël. L'inauguration a eu lieu ce lundi avec environ 300 personnes

Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT indique que plusieurs remarques ont été faites sur l'organisation de l'inauguration du jardin de Noël ; Madame Jasmine DOUILLET propose à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT de recenser les remarques et les partager avec le conseil municipal pour améliorer l'organisation du jardin de Noël dans les années futures

Monsieur Romain CORNU nous partage une proposition de Jérémie PLESANT de réaliser un cheminement autour du jardin de Noël pour pouvoir se promener entre les décorations lors d'une prochaine édition.

Madame Jasmine DOUILLET fait part au conseil municipal que le coût des installations du jardin de Noël est d'environ 1600€.

Madame Jasmine DOUILLET indique au conseil municipal que le nombre de pages du bulletin municipal 2022 sera porté à 72 pages.

Monsieur Damien LE BEL indique au conseil municipal que le nouveau site internet ne sera pas opérationnel au 5 janvier comme le précise le bulletin municipal. De ce fait, la distribution du bulletin est donc retardée au 20 janvier.

Monsieur Rodolphe PERRIER interroge monsieur Rolland GUEVILLE sur l'organisation du salage en cas de neige ou de verglas dans la commune.

Monsieur Rolland GUEVILLE indique que les horaires des agents municipaux en charge du salage pourront être décalés pour procéder au salage des routes, un appel aux conseillers municipaux peut-être fait en cas de fortes chutes de neige pour aider les agents municipaux.

Des bacs à sable sont également à la disposition de la population à plusieurs endroits du village.

Monsieur Romain CORNU indique que le conseil municipal des enfants a visité l'Assemblée Nationale le 9 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.